

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

▭ DECRET N° 75 / 340 du 19.7.75

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite  
Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de  
Chancellerie ;

▭ DECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

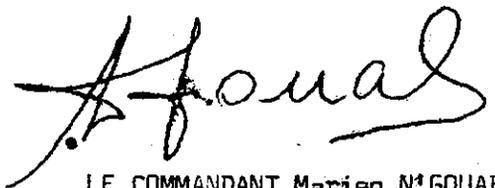
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur RAMSEYER, Expert de l'UNESCO, Conseiller à l'Institut National des Sciences  
de l'Education - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31  
Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République  
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 19 JUILLET 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-